

SERVICE DES TAXES COMMUNALES

Amay, le 4 décembre 2020

Chaussée Freddy Terwagne, 76

4540 AMAY

celine.leclercq@amay.be

Heures d'ouvertures : 9h à 12h00

Tél: 085/830.812

AVIS DE PUBLICATION

TAXES COMMUNALES POUR L'EXERCICE 2021

En application des articles n° L 1133-1 à L 1133-3 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Bourgmestre de la commune d'Amay porte à la connaissance de la population que le Conseil communal, en séance du 28 octobre 2020, a décidé d'établir, pour l'exercice 2021 le règlement taxe suivant :

- **Taxe communale annuelle sur l'enlèvement et le traitement des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et assimilés.**

Cette délibération a été approuvée par Arrêté ministériel le 30 novembre 2020.

Le texte complet de la délibération peut être consulté au Service du Secrétariat communal, Maison Communale, 76, Chaussée Freddy Terwagne à 4540 Amay

Par le Collège :

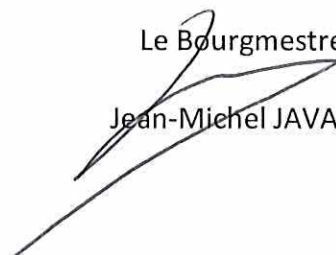
Le Directeur général,

Anne BORGHS



Le Bourgmestre,

Jean-Michel JAVAUX



SERVICE DES TAXES COMMUNALES

Chaussée Freddy Terwagne, 76
4540 AMAY
celine.leclercq@amay.be
Heures d'ouvertures : 9h à 12h00
Tél: 085/830.812

Amay, le 4 décembre 2020

AVIS DE PUBLICATION

TAXES COMMUNALES POUR LES EXERCICE 2021-2025

En application des articles n° L 1133-1 à L 1133-3 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Bourgmestre de la commune d'Amay porte à la connaissance de la population que le Conseil communal, en séance du 28 octobre 2020, a décidé d'établir, pour les exercices 2021 à 2025 les règlements suivants :

- **Taxe communale indirecte sur la distribution gratuite d'écrits publicitaires ou d'échantillons publicitaires non adressés et de supports de presse régionales gratuite ;**
- **Redevance communale pour l'enlèvement des déchets verts en porte à porte exécuté par la Commune et selon les modalités prévues par le service environnement ;**
- **Redevance communale pour l'enlèvement et le traitement des encombrants ménagers en porte à porte, à partir du deuxième enlèvement annuel pour un ménage ;**
- **Redevance communale pour l'occupation du domaine public et en dehors du marché public hebdomadaire, par le placement de loges foraines et loges mobiles.**

Cette délibération a été approuvée par Arrêté ministériel du 30 novembre 2020.

Le texte complet de la délibération peut être consulté au Service du Secrétariat communal, Maison Communale, 76, Chaussée Freddy Terwagne à 4540 Amay

Par le Collège :

Le Directeur général,


Anne BORGHS



Le Bourgmestre,


Jean-Michel JAVAUX

SERVICE DES TAXES COMMUNALES

Amay, le 4 décembre 2020

Chaussée Freddy Terwagne, 76
4540 AMAY
celine.leclercq@amay.be
Heures d'ouvertures : 9h à 12h00
Tél: 085/830.812

AVIS DE PUBLICATION

TAXES COMMUNALES POUR L'EXERCICE 2021

En application des articles n° L 1133-1 à L 1133-3 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège communal porte à la connaissance du public qu'en date du 29 Octobre 2020, le Ministre des Pouvoirs Locaux et de la Ville, a reçu les délibérations du Conseil communal du 28 octobre 2020, par lesquelles le Conseil Communal d'Amay arrête pour l'exercice 2021 :

- ***Une taxe additionnelle sur le précompte immobilier,***
- ***Une taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques.***

Les textes complets des délibérations peuvent être consultés au Service du Secrétariat communal, Maison Communale, 76, Chaussée Freddy Terwagne à 4540 Amay

Par le Collège :

Le Directeur général,

Anne BORGHS



Le Bourgmestre,

Jean-Michel JAVAUX